

- | | |
|-------------------------|---|
| 1. Record Nr. | UNICAMPANIASUN0095647 |
| Autore | ajanov, Aleksandr V. |
| Titolo | L'economia di lavoro : scritti scelti / Aleksandr Vasil'evi ajanov ; a cura di Fiorenzo Sperotto ; prefazione di Giovanni Mottura |
| Pubbl/distr/stampa | Milano : Angeli, 1988 |
| ISBN | 88-204-2805-9 |
| Descrizione fisica | 243 p. ; 22 cm. |
| Disciplina | 338.1 |
| Soggetti | Diritto del lavoro |
| Lingua di pubblicazione | Italiano |
| Formato | Materiale a stampa |
| Livello bibliografico | Monografia |
| 2. Record Nr. | UNINA9910466771003321 |
| Autore | Paquet Marcel-Jean |
| Titolo | Principes de base de la comptabilite // Marcel-Jean Paquet |
| Pubbl/distr/stampa | Liege : , : EdiPro, , [2014]
©2014 |
| ISBN | 2-511-01420-3 |
| Descrizione fisica | 1 online resource (1108 p.) |
| Collana | Guide Pratique |
| Disciplina | 657 |
| Soggetti | Accounting
Accounting - Methodology
Electronic books. |
| Lingua di pubblicazione | Francese |
| Formato | Materiale a stampa |
| Livello bibliografico | Monografia |
| Note generali | Description based upon print version of record. |
| Nota di contenuto | Couverture; Page de titre; PREFACE; PREAMBULE; PARTIE 1 : DE LA COMPTABILITE ET DE L'ENTREPRISE; CHAPITRE 1 - UN PEU D'HISTOIRE; |

A. Les premières classifications; B. Les classifications dans la « Théorie des Entreprises »; C. Les classifications décimales; D. La législation belge; CHAPITRE 2 - LA LEGISLATION COMPTABLE; A. Les droits applicables; B. La législation comptable proprement dite; C. Le plan comptable; D. Champs d'application; CHAPITRE 3 - L'ENTREPRISE; A. Définition de l'entreprise; B. Types d'entreprise; 1. Personnes physiques; 2. Sociétés; 3. Autres personnes morales
 C. Moyens d'action de l'entreprise 1. Apports propres; 2. Apports empruntés; 3. Apports de tiers; D. Obligations de l'entreprise; 1. La Banque Carrefour des Entreprises; 2. Le comptable (-fiscaliste) ou l'expert comptable; 3. Le notaire; 4. Le réviseur d'entreprise; PARTIE 2 : LES MECANISMES DE LA COMPTABILITE; CHAPITRE 1 - LES MOUVEMENTS ENTRE COMPTES; A. Apport de fonds - Notions de ressources; B. Utilisation des fonds - Notions d'emplois; C. Les Comptes; D. Le bilan; E. Les mouvements entre les comptes du bilan; F. Les Charges et les Produits - Le compte d'exploitation
 G. Les mouvements entre les comptes de bilan et les comptes du compte d'exploitation CHAPITRE 2 - LA FACTURE; A. Le contrat de vente; B. L'obligation d'établir une facture; C. Dispositions européennes; CHAPITRE 3 - LES ECRITURES COMPTABLES; A. Qu'est-ce qu'une écriture comptable ?; B. Les composantes de l'écriture comptable; C. Les justifications; CHAPITRE 4 - LES LIVRES COMPTABLES; A. Les obligations légales; B. Les journaux principaux et les journaux auxiliaires; 1. Les journaux relatifs à la vente; 2. Les journaux relatifs aux achats; 3. Les journaux financiers
 4. Les journaux des opérations diverses C. L'organisation d'une comptabilité; 1. Le contrôle interne; 2. Le contrôle externe; CHAPITRE 5 - LE MECANISME DE LA TVA; A. L'assujetti; 1. Les assujettis ordinaires; 2. Les assujettis mixtes; 3. Les assujettis partiels; 4. Les assujettis exonérés ou exemptés; 5. Les assujettis occasionnels; 6. Les non-assujettis; B. Le mécanisme de la TVA; 1. La TVA sur ventes; 2. La TVA sur achats; 3. La TVA sur investissements; 4. Les régimes spéciaux; 5. L'unité TVA; C. Les opérations imposables; 1. Les livraisons de biens; 2. Les prestations de services
 3. Les cas particuliers D. Les taux; E. Les opérations intracommunautaires; 1. Ventes de biens; 2. Achats de biens; 3. Prestations de service; F. Les opérations hors CEE; 1. Ventes; 2. Achats; G. Les obligations administratives; 1. L'assujettissement; 2. Les facturiers; 3. La facture; 4. Le livre des recettes; 5. Autres registres; 6. La déclaration périodique; 7. La liste des clients assujettis; 8. La cessation d'activité; CHAPITRE 6 - LA CREATION D'UNE ENTREPRISE; A. Création d'une entreprise individuelle; 1. Apports en espèces; 2. Apports en nature; 3. Reprise d'une entreprise existante
 B. Création d'une entreprise sous forme de société

Sommario/riassunto

De quelles façons la comptabilité est-elle liée au droit belge ? La comptabilité comme méthode de travail est indispensable à tout professionnel, mais elle ne sera appliquée correctement que si elle s'étouffe d'autres connaissances en matière de droit, civil ou commercial, comptable ou des sociétés, fiscal ou social, en matière d'économie politique et surtout aujourd'hui, en matière de langues. Ce sont ces fondements qui font la valeur du comptable ou de l'expert comptable, qu'il soit salarié ou indépendant. Tout étudiant doit pouvoir acquérir ces connaissances et pouvoir les pratiquer dans l'e